

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Emilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, , Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Julien GUILLON, M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Jacqueline BLAIN, M. Antoine SANTOS, Mme Marie-José MORICE BOU SALA, M. Cyril DROUIN, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE
M. Pascal BROCHARD qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY

Date de la convocation : 11/12/2025

M. Gilbert ARRIVE est nommé secrétaire de séance.

N° : DELCM2025-12/02

OBJET : FINANCEMENT DE LA RENOVATION ENGERETIQUE DE LA SALLE PASTOURELLE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de versement de fonds de concours entre la Communauté de communes et les communes membres pour la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a décidé de répartir entre les communes, pour la période 2023-2026, une enveloppe de fonds de concours de 2 800 000 € dont 283 624.00 € attribué à la Commune des Brouzils.

Elle ajoute que compte tenu des règles d'application des fonds de concours (le montant du fond de concours ne peut excéder la part du financement assuré par la commune + la somme des subventions ne peut excéder 80% du coût du projet).

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement du projet de remplacement de la chaufferie de la Salle Pastourelle est désormais définitif. Elle ajoute que pour compléter le financement de l'équipement, il est possible de solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes.

Le plan de financement se présenterait ainsi :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Maîtrise d'œuvre	4 950,00 €	Fonds de concours CC	33 000,00 €
Renforcement compteur gaz (GRDF)	1 436,12 €	Sous-total	33 000,00 €
Remplacement chaufferie et conduites	60 277,79 €	Autofinancement	33 663,91 €
		Reste à charge Commune	33 663,91 €
TOTAL DEPENSES	66 663,91 €	TOTAL RECETTES	66 663,91 €

Montant à charge de la commune = 33 663.91 €

Montant sollicité au fonds de concours = 33 000.00 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'autoriser Madame le Maire à solliciter un fonds de concours de la Communauté de Communes de St Fulgent-Les Essarts pour cette opération à hauteur de 33 000.00 € (enveloppe des investissements fléchés) et à signer tout document lié à cette demande de subvention.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Gilbert ARRIVE



Le Maire
Emilie DUPREY

